

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

DECISION DU

05/10/2018

N° E18000178 /86

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 24/09/2018, la lettre par laquelle le Préfet des Deux-Sèvres demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit "Le Pont" sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Pascal OLU, domicilié l'Etang, CHERVEUX (79410), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.


ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée au préfet des Deux-Sèvres et à Monsieur Pascal OLU.

Fait à Poitiers, le 05/10/2018

Le Président,

signé

François LAMONTAGNE

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Greffier en Chef,

R. CORMIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 08/10/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

E18000178 / 86

Monsieur Pascal OLU
L'Etang
79410 CHERVEUX

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E18000178 / 86

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit "Le Pont" sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article R. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



R. CORMIER



3

PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'Environnement

Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

ARRÊTÉ

*portant ouverture d'une enquête publique
sur une demande d'autorisation environnementale présentée par Carrières et Matériaux du Grand Ouest
relative à une modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la
commune de LA PEYRATTE*

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V ;

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le tableau annexé à l'article R511-9 du Code de l'Environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée le 7 mars 2018 et complétée le 3 août 2018 par Carrières et Matériaux du Grand Ouest relative à une modification des conditions d'exploitation d'une carrière exploitée au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE ;

VU les pièces jointes à la demande susvisée ;

VU la décision du 5 octobre 2018 du président du tribunal administratif de POITIERS portant désignation du commissaire enquêteur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Il sera procédé sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par **Carrières et Matériaux du Grand Ouest**, relative la modification des conditions d'exploitations de la carrière exploitée à La Peyratte.

ARTICLE 2 :

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 15 jours consécutifs, soit du 6 novembre au 20 novembre 2018 inclus, en mairie de LA PEYRATTE.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« carrière de La Peyratte- CMGO »).

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

ARTICLE 3:

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

ARTICLE 4 :

Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Pascal OLU, retraité des assurances en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 5 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, au sein de la mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- **Mardi 6 novembre 2018** de 09h00 à 12h00
- **Mercredi 14 novembre 2018** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 20 novembre 2018** de 09h00 à 12h00

ARTICLE 6 :

Un avis sera inséré par les soins du Préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux « Le Courrier de l'Ouest » et « La Nouvelle République » (éditions des Deux-Sèvres) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, en mairie de LA PEYRATTE, commune d'implantation du projet, ainsi qu'en mairie de PARTHENAY, LHOUMOIS et GOURGE dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 3 Km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée ; ces affiches, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que la note de présentation non technique du projet seront publiés sur le site internet de la Préfecture, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur ce même site.

ARTICLE 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la Préfecture des Deux-Sèvres les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en la mairie de LA PEYRATTE, accompagnés du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de LA PEYRATTE, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la Préfecture et mis à la disposition du public pendant un an (<http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques-enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

ARTICLE 8 :

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 9 :

Des informations pourront être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10159, La Peyratte, 79204 PARTHENAY Cedex.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement – pendant les heures d'ouverture au public, de 9h00 à 16h45.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 10 :

Les conseils municipaux de LA PEYRATTE, PARTHENAY, LHOUMOIS et GOURGE, ainsi que le conseil départemental des Deux-Sèvres et la communauté de communes Parthenay-Gâtine seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11 :

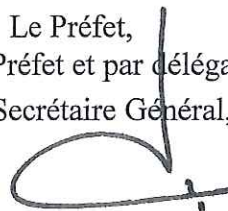
Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, les maires de LA PEYRATTE, PARTHENAY, LHOUMOIS et GOURGE ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 12 octobre 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Didier DORÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 12 octobre 2018

Monsieur,

Le président du tribunal administratif vous a nommé commissaire enquêteur afin de procéder à une enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation environnementale, présenté par Carrières et Matériaux du Grand Ouest, relatif à la demande de modification des conditions d'exploitation au sein de la carrière exploitée au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de La Peyratte.

Je vous adresse, sous ce pli, une copie de l'arrêté préfectoral fixant les modalités de l'enquête, ainsi que le dossier papier et une version CDROM.

J'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient à l'issue de l'enquête d'une part d'établir un rapport comportant les éléments prévus à l'article R123-19 du code de l'environnement et d'autre part de consigner, dans un document séparé, vos conclusions motivées. Vous m'adresserez ces documents accompagnés de l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie de LA PEYRATTE ainsi que du registre et des pièces annexées.

Simultanément, je vous demande de bien vouloir adresser copie de votre rapport et de vos conclusions au président du tribunal administratif.

Par ailleurs, je vous précise que conformément à l'article R123-25 du code de l'environnement, c'est le tribunal administratif de Poitiers qui fixera le montant de l'indemnité à la charge du pétitionnaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Didier DORÉ

M. Pascal OLU
L'Etang
79410 CHERVEUX



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'Environnement
Dossier suivi par Gaëlle DEMPURE
Tél : 05.49.08.69.54
Courriel : gaëlle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 12 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur le maire de La Peyratte

Objet : Installations classées pour la Protection de l'environnement – enquête publique relative à la demande d'autorisation de Carrières et Matériaux du Grand Ouest

P.J. : 1 dossier

- 1 copie d'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 avis d'affichage
- 1 modèle de certificat d'affichage
- 1 registre d'enquête

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, une copie de mon arrêté prescrivant une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs à compter du 6 novembre 2018, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Carrières et Matériaux du Grand Ouest, relative à la demande de modification des conditions d'exploitation au sein de la carrière exploitée sur le territoire de votre commune ainsi que le dossier concernant cette demande.

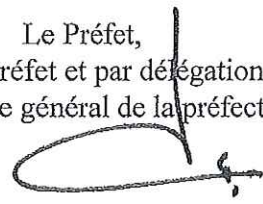
J'appelle particulièrement votre attention sur les points suivants de l'arrêté d'enquête publique :

– l'enquête doit faire l'objet d'un avis au public ci-joint, affiché le plus rapidement possible et en tout état de cause **au moins quinze jours** avant le début de l'enquête, **soit au plus tard le 22 octobre 2018**, et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie, et dans les lieux d'affichage habituels. Vous voudrez bien veiller à ce que cet affichage soit effectué en temps opportun ;

– votre conseil municipal doit être appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation **dès l'ouverture de l'enquête**. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête ;

– le certificat d’affichage de l’avis d’enquête publique établi après clôture de l’enquête (modèle ci-annexé) et la délibération comportant l’avis du conseil municipal sur la demande d’autorisation **seront adressés à la Préfecture**, Service de la Coordination et du Soutien Interministériel – Pôle Environnement.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the end.

Didier DORÉ

**CONFIRMER la présence de l'ensemble des pièces énumérées ci-après,
à l'adresse suivante :pref-icpe@deux-sevres.gouv.fr**

Demande d'autorisation environnementale
présentée par la CMGO
relative à une demande de modification des conditions d'exploitation
d'une carrière située à LA PEYRATTE

LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes :

- tableau de réponse aux insuffisances relevées
- annexes pour arrêté préfectoral
- tome 1 : note de présentation non technique
- tome 2 : documents administratifs et mémoire technique
- tome 3 : notice d'incidences
- tome 4 : étude de dangers
- étude hydrogéologique des incidences sur les eaux souterraines et superficielles
- étude de la stabilité des fronts de taille et des verses
- annexe 5 plan d'ensemble
- 2 CDROM du dossier
- avis des services recueillis lors de la phase d'examen (2 avis)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 08/10/2018

6

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

15, rue de Blossac

CS 80541

86020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05.49.60.79.19

Télécopie : 05.49.60.68.09

E18000178 / 86

Monsieur Pascal OLU

L'Etang

79410 CHERVEUX

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

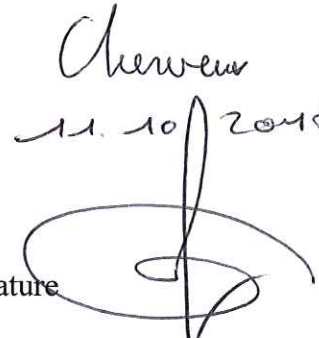
Dossier n° : E18000178 / 86

(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : la modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit "Le Pont" sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE

Je soussigné, Monsieur Pascal OLU, demeurant L'Etang, CHERVEUX (79410), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A Cherveux
Le 11.10.2018.
Signature 

Article R. 123-4 modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 – art. 4

Ne peuvent être désignés comme commissaire enquêteur ou membre d'une commission d'enquête les personnes intéressées au projet, plan ou programme soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'elles exercent ou ont exercées depuis moins de cinq ans, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle du projet, plan ou programme soumis à enquête, ou au sein d'associations ou organismes directement concernés par cette opération.

Avant sa désignation, chaque commissaire enquêteur ou membre d'une commission d'enquête indique au président du tribunal administratif les activités exercées au titre de ses fonctions précédentes ou en cours qui pourraient être jugées incompatibles avec les fonctions de commissaire enquêteur en application de l'article L. 123-5, et signe une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'a pas d'intérêt personnel au projet, plan ou programme.

Le manquement à cette règle constitue un motif de radiation de la liste d'aptitude de commissaire enquêteur.





PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE



Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portant sur la demande d'autorisation présentée par CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de LA PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Carrière de LA PEYRATTE – CMGO »), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Pascal OLU, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- **Mardi 6 novembre 2018** de 09h00 à 12h00
- **Mercredi 14 novembre 2018** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 20 novembre 2018** de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- 05.49.08.69.54 – et en mairie de LA PEYRATTE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10 159, La Peyratte, 79 204 PARTHENAY Cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques- enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

9

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portant sur la demande d'autorisation présentée par CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de LA PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Carrière de LA PEYRATTE – CMGO »), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Pascal OLU, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- **Mardi 6 novembre 2018** de 09h00 à 12h00
- **Mercredi 14 novembre 2018** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 20 novembre 2018** de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- 05.49.08.69.54 – et en mairie de LA PEYRATTE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10 159, La Peyratte, 79 204 PARTHENAY Cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques- enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

DEPARTEMENT
DES DEUX-SEVRES

Commune de

La Peyratte

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *La Peyratte*
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

Carières et Matériaux du Grand Ouest

relative à *la demande de modification des conditions d’exploitation de
la carrière*

a été affiché du *18/10/2018* au

A *La Peyratte*, le *20 novembre 2018*.



Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

(cachet de la mairie)



carrières et professions

SANTÉ SOCIAL

Le Service de Santé au Travail des Deux-Sèvres



MEDICIN DU TRAVAIL
diplômé et/ou

COLLABORATEUR MEDICIN
en Santé ou Travail

Excellentes conditions de travail avec une équipe complète (Infirmier, secrétaire et assistante)

Adressez votre candidature à :
SIST des Deux Sèvres - P. BEAUCHAMP - B.P. 70192 -
79006 NIORT cedex - Tél. 05 49 76 60 05
p.beauchamp@sist79.org www.sist79.org

MÉTIER DE L'AUTOMOBILE

Mécanique

Châtelleraut (86) recherche h/f mécanicien VL, si possible permis poids lourds, autonome, bon salaire. Tél. 06.80.70.55.21

SERVICE À LA PERSONNE

Service à la personne

Recherche dame de compagnie, non fumeuse, avec permis, maxi 65 ans, vie confort propriété dépt 18, poste stable. Cesu. 02.48.26.79.42 HR ou 02.36.24.51.51 HR

Recherche couple jeunes retraités, en CDI, pour propriété Sologne, proche Romorantin, comprenant 1 logement indépendant 4 pièces, Entretien de l'habitation, entretien des espaces extérieurs. Connaissance de l'agriculture, matériel agricole et de la chasse. Salaire temps partiel 40 à 50 heures/mois. Références demandées. Envoyer proposition à sermage@wanadoo.fr

Gardiennage

Cherche garde-chasse, gardien, pour propriété chamois, proche Tours, organisation des chasses, travaux agricoles, soins des animaux, coupe de bois, travaux forestiers, maison de fonction, expérience souhaitée. Ecrire NR Communication, réf : 11591133, BP 81255, 37012, Tours Cedex 1.

Sologne 41, cherche couple s'entend pour gardiennage propriété. Monsieur jardinier, jardinier, entretien matériels et bâtiments, bon bricoleur. Madame employée maison, bonne cuisinière, dynamique. Permis de conduire, rémunérés Cesu + logement. Expérience et références exigées contrôlées. Adresser CV + photo : mb.con tact41@gmail.com ou 01.78.53.81.65

DEMANDE D'EMPLOI

Distribution Commerce

Homme avec CAP recherche place de boucher, préparation et vente, en supermarché, Niort et environs. Tél. 06.31.65.93.19

Transport Logistique

Homme recherche place de chauffeur. permis PL/SPL.

entreprise, artisanat, commerce

PROPOSITIONS COMMERCIALES

Associations

Dame diplômée, expérience, recherche associé(e) pour création agence immobilière en nom propre, pas franchisée. m.arye1108@hotmail.fr

Capitaux

Recherche investisseurs en immobilier, disposant capitaux, désireux achat maison locative, loyer 750 euros. 06.76.37.44.16

Demande de financement intérêts 10 %, particulier fonctionnaire avec garanties recherche prêt avec particulier 4 000 euros remboursable sur 3 ans. Pas sérieux s'abstenir. 09.81.15.19.18

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Contro Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 28, rue Allard-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legal.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portant sur la demande d'autorisation présentée par OMBRES ET MATÉRIEL DU GRAND OUEST relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre V du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans le mairie de LA PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle « Carrière de LA PEYRATTE - CMGO », à l'adresse e-mail suivante :

pré-contact-enquêtespubliques@deux-sevres.gouv.fr
Monsieur Pascal OLLU, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- Mardi 6 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 20 novembre 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture - Service de la Coordination et du Soutien Interministériels - Pôle Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture - Service de la Coordination et du Soutien Interministériels - Pôle Environnement - 05.49.05.69.54 - et en mairie de LA PEYRATTE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Cantibres et Matériaux du Grand Ouest, BP 10 153, La Peyratte, 79 204 PARTHENAY Cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

Vie de sociétés

Suivant acte SSP du 18 octobre 2018 constatant de la SASU :
SOCIÉTÉ ANIMATION
Capital social : 500 euros.
Siège social : 27 Bis route de Parthenay 79160 COULONGES sur l'Autize
Objet : Organisation de spectacle et de jeux traditionnels
Président : Mme FRIAS SABINE demeurant 27 Bis route de Parthenay 79160 COULONGES sur l'Autize.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIORT (en cours d'immatriculation)

Suivant acte SSP DU 16 octobre 2018, LA SASU LA FAVORITE est transformée en SAS LA FAVORITE par la cession de 400 actions au profit de Madame Mounia MOULIT qui devient associée à effet de cette date, par le greffe du tribunal de commerce de NIORT

Divers

La Directrice régionale des finances publiques de la Loire-Atlantique, 4 quai de Versailles, CS 43503 44035 Nantes cedex 1, curatrice de la succession de M. MASSOUJ de BOURDET Michel décédé le 28/11/2015 à Niort (79) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passé. Réf. 0448019722/LG.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Société Anonyme d'Economie Mixte
Immobilière et Economique de la Ville de Niort
**SEMIE
NIORT**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marchés quadriennaux de prestation de maintenance sur le patrimoine de la SEMIE - Commune de Niort (79)

La Société d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE), représentée par son Président Directeur Général, Luc Delagarde, informe les entrepreneurs qu'elle lance un appel d'offres pour des prestations de maintenance.

Identification de l'organisme qui passe le marché : SEMIE, 10, rue Victor-Scholcher, 79000 Niort, tél. 05.49.06.84.71.

Mode de passation : l'appel d'offres est une procédure adaptée conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 à l'attention des entrepreneurs.

Objet du marché : passation de marchés de prestations de maintenance.

Forme du marché : prestation divisée en lots avec possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Lot n° 9 : MAINTENANCE DES BALLONS ECS SOLAIRES, VMC, CHAUDIÈRES INDIVIDUELLES ET CHAUFFÉRIES COLLECTIVES GAZ

Lot n° 10 : MAINTENANCE INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Lot n° 11 : NETTOYAGE DES PARTIES COMMUNES

Lot n° 12 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Lot n° 13 : MAINTENANCE DES ASCENSEURS

Lot n° 14 : MAINTENANCE EXTERIEURES DE DÉSENFUMAGE ET EXTINCTEURS

Lot n° 15 : MAINTENANCE CENTRALE DE DÉSENFUMAGE

Lot n° 16 : DESINFECTION VIDES ORURES, NETTOYAGE DES SYSTÈMES DE RELEVAGE, DÉCHARGEMENT DE CANALISATIONS

Nature du marché : services.

Type de marché : catégorie de service n° 1 - Service d'entretien et de réparation.

Dossier d'appel d'offres : le dossier peut être retiré sur le site <http://www.achatpublic.com>

Critères de sélection : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique de l'offre : 60 % (20% : organisation, moyen technique et humain) (20% : relation client, méthodologie et qualité de service) (20% : pertinence et qualité des produits proposés).
Prix des prestations : 40 %.

Date limite de réception des offres : les offres devront être remises par voie dématérialisée sur le site ci-dessus indiqué avant le 28 novembre 2018 avant 16 heures.

Autres renseignements : les offres devront être conformes au règlement de la consultation. La SEMIE se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Renseignements complémentaires : auprès de M. TCHERNIATINE, Directeur technique, t.cherniatine@semie-niort.fr ou au 05.49.06.84.71.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Durée du marché : un (1) an renouvelable trois (3) fois.

Procédure de recours : tribunal d'instance de Niort, SIS ESPACE THÉMIS, 16, rue Marcel-Paul, BP 8820, 79028 Niort Cedex 9, tél. 05.49.05.45.50.

Date d'envoi à la publication du présent avis : le 18 octobre 2018.

nr-legal.com
Publiez vos annonces égales

NR-légales simplifie vos démarches !
PUBLICATION D'ANNONCES LÉGALES SIMPLE, SÉCURISÉE ET AU MEILLEUR PRIX
LARGE CHOIX DE JOURNAUX
ATTTESTATION DE PUBLICATION POUR LE GREFFE IMMÉDIATE
PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

CARNET DU JOUR LÉGALES

courrierdelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : 0 810 060 180 (0,06€/mn + prix d'un app)
Tarifs disponibles sur courrierdelouest.fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obsèques du jour*

dans les Deux-Sèvres

Argentonnay (Argenton les Vallées)
M. Bernard GUILLON

Bressuire
Mme Renée MENARD

Bressuire (Saint-Porchaire)
M. Guy BELLIVIER

La Chapelle-Thireuil
Mme Marie SICOT

Louzy
M. Xavier CHALON
Saint-Maixent-l'École
M. Michel DUPUIS

Saint-Varent
M. Sébastien THINON

dans les autres départements

Saint-Sulpice-les-Feuilles
M. Michel GEAY

(* ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal)

Les cérémonies célébrées aujourd'hui*

dans les Deux-Sèvres

• Faye-l'Abbesse

14 h 30 : Mme Marie-Joseph VAZON, en l'église. PF Azur

• La Crèche

15 h 00 : M. Patrice BARATON, en l'église. PF Gagnaire

• Moncoutant

15 h 00 : M. Gilbert TOUCHARD, en l'église. PF Billaud

• Parthenay

15 h 00 : M. Gérard BOUTET, au cimetière. La Maison des Obsèques Dauger

(* ayant fait l'objet d'un avis dans le journal)

AVIS D'OBSEQUES

BRESSUIRE (SAINT-PORCHAIRE) MAUZÉ-THOUARSAIS

Lucette Bellivier, son épouse; Béatrice et Charles Rousseau, sa fille et son gendre; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, Christian Lalague, son beau-frère, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Guy BELLIVIER

survenu à l'âge de 83 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 24 octobre 2018, à 14 h 30, en l'église Saint-Porchaire, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Porchaire. M. Bellivier repose au funérarium La Maison des Obsèques, AFB Gendrilla, bd de Thouars à Bressuire, salon Ambre. Condoléances sur www.pompes-funebresgendrilla.com Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-Gendrilla, Bressuire, 05 49 65 05 60.

BRESSUIRE

Nicolas, Céline, Séverine, ses petits-enfants; ses 5 arrière-petits-enfants, Jeannine Vignault, Michèle et Marcel Billaud, Jacques et Christiane Brossard, ses soeurs, son frère, ses belles-soeurs et son beau-frère ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous

LA CHAPELLE-THIREUIL

Fernand Sicot (f), son époux; Ginette et Yvon Penochet, sa fille et son gendre; Thierry et Myriam, Alain et Nathalie, ses petits-enfants; Elodie et Mickaël; Samuel et Anaïs, Aurélie, Elise, Mathis, Amélie, ses arrière-petits-enfants; Nathan, son arrière-arrière-petit-fils; Guy et Josette Pouzineau, son frère et sa belle-soeur, ses neveux et nièces vous font part du décès de

Madame Marie SICOT née POUZINEAU

survenu à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse aura lieu mardi 23 octobre, à 15 heures l'église de La Chapelle-Thireuil. Mme Sicot repose au funéraire Martin, route de Niort à Coiges-sur-l'Autize. La famille remercie le Dr Car l'ADMIR et le Dr Zouchi et équipe pour leurs bons soins. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Martin, Coulonges-sur-l'Autize, 05 49 04 34 34

LOUZY. MONTRETON (82)

M. et Mme Patrick Chalou, ses parents; Mme Marie-Thérèse Chalou, sa grand-mère, Mickaël et Emilie Chalou, Christophe et Sabrina Chalou, ses frères, belles-soeurs et leurs enfants; Erwan, ses beaux-frères et sa belle-soeur

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € HT la ligne, ce qui correspond à 1,76 € HT le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Bressuire

Acquisition d'une tondeuse à cylindre autoportée spéciale terrains de sports

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché de fournitures

Maîtrise d'ouvrage : commune de Bressuire

Objet du marché : commune de Bressuire, acquisition d'une tondeuse à cylindre autoportée spéciale terrains de sports

Décomposition en lots : marché unique

Délai du marché : le présent marché prend effet à sa notification et se terminera à la fin de la période de garantie du matériel.

Dossier de consultation : téléchargement sur le site : <http://www.marches-securises.fr>

Date limite de remise des offres : 6 novembre 2018 à 12 h 00

Transmission par voie électronique obligatoire sur le site : <http://www.marches-securises.fr>

Critères d'attribution :

- prix des prestations : 50 %
- respect cahier des charges : 15 %
- délai de garantie : 15 %
- service après-vente : 20 %

Renseignements :

Techniques : M. Victorien Rousseau, service espaces verts. Tél. 06 28 43 38 95. Administratifs : mairie de Bressuire, service commande publique. Tél. 05 49 80 49 87.

Date d'envoi du présent avis : le 17 octobre 2018.

Avis administratifs

Préfecture des DEUX-SÈVRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de La Peyratte, portant sur la demande d'autorisation présentée par

Carrières et Matériaux du Grand Ouest relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit «Le Pont» sur la commune de La Peyratte, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R.181-12 à R.181-15-9 du Code de l'environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de La Peyratte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses idées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de La Peyratte, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (carrière de La Peyratte - CMGO), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Pascal Olu, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, le 17 octobre 2018.

- mercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,

- mardi 20 novembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h 00 à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, 05 49 08 69 54, et en mairie de La Peyratte pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10159, La Peyratte, 79204 Parthenay cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture :

<http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques «publications, annonces et

14

courrierdelouest.fr/obsequ

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **0 810 060 180** (0,06€/mn + prix d'un avis)

Tarifs disponibles sur courrierdelouest.fr/obseques

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

Les avis d'obseques du jour* dans les Deux-Sèvres

Ardin
M. Omer BERNAUDEAU

Marigny
Mme Odette HAIRAUD

Misé
Mme Gilberte FRECEAI

Moncoutant
Mme Marie-Claude AUDEBERT

Sainte-Radegonde
M. Yves FORTIN

Secondigny
M. René NARGEOT

dans les autres départements

Mauries (40)
Mme Monique LIENARD

(* ayant fait l'objet d'un avis d'obseques ou de décès ce jour dans le journal)

Les cérémonies célébrées aujourd'hui dans les Deux-Sèvres

- **Bressuire**
10 h 00 : M. René FOUCHEREAU, en la salle omniculte du funéraire Emeraude. PF AEF Emeraude
- **Châtillon-sur-Thouet**
10 h 30 : M. Gilbert BOULIN, en l'église. Roc Eclerc
- **La Crèche**
14 h 00 : Mme Denise BARATON, en l'église. PF Cagnaire
- **Marigny**
14 h 30 : Mme Odette HAIRAUD, en l'église. PF Geoffroy
- **Niort**
08 h 30 : M. René ROBERT, au crématorium. PF David Berson
10 h 00 : Mme Paulette LEDOUX, au crématorium la Pyramide. PF Geoffroy
- **Saint-Christophe-sur-Roc**
15 h 00 : M. André POUPARD, en l'église. PF Cagnaire
- **Secondigny**
14 h 30 : M. Roger AYRAULT, en l'église. PF David Berson
- **Vouillé**
15 h 00 : M. Michel JUCHAULT, en l'église de Vouillé. PF Terrasson

(* ayant fait l'objet d'un avis dans le journal)

AVIS D'OBSEQUES

SECONDIGNY
Marie-Claude Nargeot, son épouse;
Fabien Nargeot, Julie Nargeot, ses enfants;
Marie-Hélène et Michel Jarriault, Francis Nargeot, Philippe et Valérie Nargeot, vous font part du décès de

Monsieur René NARGEOT
survenu à l'âge de 69 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 12 novembre 2018, à 10 h 30, en l'église de Secondigny. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF David Berson, Secondigny, 05 49 63 70 35

MONCOUTANT
Joël Audebert, son époux;
Emmanuel, Cécile, Xavier, ses enfants;
ses petits-enfants et toute la famille vous font part du décès de

Madame Marie-Claude AUDEBERT née MAUPETIT
survenu à l'aube de ses 74 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 12 novembre 2018, à 10 h 30, en l'église de Moncoutant.

Marie-Claude repose au funérarium Berson, au salon Arums, 1 route de Largeaass Moncoutant.

La famille remercie l'ensemble du personnel du SSIAD et des milles Rurales pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part de remerciements.

Pompes funèbres David Berson, Moncoutant, 05 49 72 40 79.

MARIGNY, JUSCORPS, NIORT
Raoul Hairaud, son époux;
Jacky et Joëlle, Daniel et Michelle, Didier (*) et Liliane, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses frères ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Odette HAIRAUD née POUPARD
survenu à l'âge de 92 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée ce jour vendredi 9 novembre 2018, à 14 h 30, en l'église de Marigny, suivie de l'inhumation

SAINTE-RADEGONDE
Jérémie Fortin, son fils;
Michel, son frère;
Nicole Bertonnière,

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél: 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 1,16 € HT la ligne, ce qui correspond à 1,76 € HT le mm/col.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et les fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Préfecture des DEUX-SÈVRES
Autorisation au titre de la "loi sur l'eau" pour la création d'un lotissement sur la commune d'Echiré

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

En application de l'arrêté du 2 novembre 2018, il sera procédé du lundi 26 novembre 2018 au vendredi 28 décembre 2018, 12 h 00, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune d'Echiré, à une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la "loi sur l'eau" pour la création d'un lotissement.

La société Pierre et Territoires de France a déposé un dossier conformément à l'article R.214-6 (ancien Code de l'environnement).

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie d'Echiré, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public, consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions, jusqu'au vendredi 28 décembre 2018, 12 h 00 sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Echiré, 1, place de l'Église, 79410 Echiré, siège principal de l'enquête et, par voie électronique, en indiquant précisément en objet « création lotissement Echiré », à l'adresse suivante : prof-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Pierre Guillon, désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au lieu, jours et heures suivants :

- lundi 26 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 12 décembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
- jeudi 20 décembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 28 décembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public, de 9 h 30 à 17 h 00. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

Le présent avis et le dossier d'enquête publique seront publiés sur le site internet des services de l'Etat des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation>)

À l'issue du délai de trente jours prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2018 susmentionné, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au pôle de l'environnement de la préfecture (05 49 08 69 53) ainsi qu'en mairie d'Echiré pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat des Deux-Sèvres précité.

La décision de l'autorisation ou du rejet au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement sera prise par arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres. Des Informations pourront être demandées auprès de la société Pierre et Territoires de France Centre Atlantique, M. Pascal Lautrette, 29, avenue du Général-de-Gaulle, 87000 Limoges

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de La Peyratte, portant sur la demande d'autorisation présentée par Carrières et Matériaux du Grand Ouest relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont », sur la commune de La Peyratte, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R.181-12 à R.181-15-9 du Code de l'environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de La Peyratte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de La Peyratte, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Carrière de La Peyratte - CMGO »), à l'adresse e-mail suivante : prof-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Pascal Ouy, agent d'assurances en matière désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Peyratte aux jours et heures suivants :

- mardi 6 novembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,
- mai 20 novembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h 00 à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, 05 49 08 69 54, et en mairie de La Peyratte pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest; BP 10159, La Peyratte, 79204 Parthenay cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/publications-annonces-et-avis-enquetes-publiques-enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisations>

Vie des sociétés



GRUPE HUIS-ALLIANCE
SPFFLRL
Au capital social de 6 000 euros
17, rue de l'Arsenal
79000 NIORT
789 647 071 RCS Niort

AVIS DE MODIFICATIONS
Aux termes du PV d'AGE du 4 octobre 2018 :

- le capital a été augmenté de 2 000 euros, pour être porté à 8 000 euros, par création de 200 parts nouvelles. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- Mme Julie Rimbaud demeurant 33, avenue Edmond-Grasset, 17690 Angoulins et M. Stéphane Meunier demeurant 2, avenue des Acacias, La Plage, 17320 Marennes ont été nommés cogérants pour une durée illimitée à compter du 4 octobre 2018.

Pour avis,

Me Marie GUILBOT-BARBELLION
Notaire
à SECONDIGNY (79130)
8, ZA de Belfave

ABSIE VOYAGES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 25 000 euros
20, rue de la Sauzale
79240 L'ABSIE
331 634 352 RCS Niort

CHANGEMENT DE GERANT
Par décision de la collectivité des associés en date du 15 octobre 2018, ont été nommés en qualité de cogérants de la société Mme Karine Bossau, demeurant à Le Longeron (49710), 34, rue de la Colonne, et M. Laurent Sechet, demeurant à Bonet (85490), 43, Grande Rue de Villeneuve, et ce à compter du 15 octobre 2018, lesquels assureurs conjointement la direction avec M. Raymond Sechet, actuel gérant, demeurant à L'Absie (79240), 4, rue André-Jabouille. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Niort.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 2 novembre 2018, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dénommée Luthiani, d'une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Le siège social est situé 8, rue des Marais, 79320 Moncoutant.

L'objet est notamment l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens immobiliers. Toutes les cessions de parts autres que celles entre associés sont soumises à agrément.

Aux termes de délibérations en date du 2 novembre 2018, la collectivité des associés a désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée M. Guillaume Migeon, demeurant 8, rue des Marais, 79320 Moncoutant.

La société sera immatriculée au RCS de Niort.

Pour avis,

SERVICES ET PERSONNELS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 17 000 euros
Siège social :
6, route de la Bouclière-Gourmay-Loizé 79110 ALLONJAY
Siège de liquidation :
6, route de la Bouclière-Gourmay-Loizé 79110 ALLONJAY
830 192 175 RCS Niort

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2018, l'association unique et dissolue a été dissoute anticipée de la société à compter du 30 septembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

